

Révérend Père,

Je vous remercie de la réponse que vous avez voulu bien donner à ma lettre précédente. Je tâcherai de m'en tirer en consultant vos sommaires.

J'ai cru comprendre qu'il vous passait parfois des jugements de J.I. intéressants par les mains. Vous nous rendriez un fameux service en nous les communiquant ou en conseillant à ceux qui s'intéressent aux Tribunaux Indigènes de nous envoyer des copies de jugements avec commentaires s'ils le désirent. Vous avez sans doute observé que depuis quelques mois j'ai tâché d'opérer un redressement de la partie jurisprudence du Bulletin, malheureusement, je me limite quasi au Katanga, j'ai décroché quelques jugements au Kasai et au Kivu, mais les autres Provinces, dont l'Equateur, ne répondent pas.

Or à mon sens la jurisprudence indigène a un rôle capital pour la société noire: ce sont les tribunaux indigènes qui rendent des sentences dont la répercussion est profonde dans la famille et la vie publique des noirs, il importe donc de jauger leur action par des cas concrets; ensuite ces cas concrets nous empêchent de verser dans les constructions abstraites et nous obligent à reviser ce que nos théories peuvent avoir d'absolu et à déceler l'évolution du droit noir.

Vous faites allusion à ce que Mr Rubbens appelle pompeusement la querelle de l'immatriculation. Sans connaître la teneur de la correspondance que vous avez échangée avec papa, je vous avouerai franchement que l'attitude prise par Acquataria m'a surpris. Je ne vous ferai pas l'injure de vous comparer au renégat défréqué de Maus dont l'insulte est l'arme favorite jointe à un mépris de négrier pour la race noire congénitalement inférieure, ni même au vide de pensée d'un Rubbens. Vous voir en aussi mauvaise compagnie ne m'empêche pas d'apprécier et de comprendre votre position. C'est celle d'ailleurs qu'a adoptée dans sa généralité l'Université d'Anvers. Mais je ne puis m'empêcher de penser que votre prise de position dérive d'un malentendu profond et qu'il importe de dissiper. La politique d'intégration doit s'accompagner d'un renforcement de l'organisation des circonscriptions indigènes dont la responsabilité doit devenir effective et d'une normalisation des Juridictions Indigènes qui sont abandonnées à leur sort. Parler comme le fait le R.P. Beellaert d'un changement de notre politique de gouvernement indirect est méconnaître la réalité des faits: notre pratique n'est plus indirecte du tout, j'ai été territorial et payé pour le savoir. Je crains que le R.P. Beellaert n'ait pas regardé autour de lui, et rien n'est plus dangereux que de bâtir tout un article sur une énumération de déclarations qui n'ont aucun contact avec la pratique concrète. Ne mêlons pas la défense des valeurs bantoues avec des problèmes qui en sont étrangers. La présence des européens en Afrique est un fait et les relations entre blancs et noirs doivent trouver une base humaine, ceci est un problème crucial dans des régions comme le Katanga, car si dans l'Equateur l'en peut considérer l'occupation blanche comme plus ou moins artificielle, le cas n'est pas le même partout et vous conviendrez que méconnaître cette réalité c'est faire du racisme noir, les enfants et petits-enfants de mon père qui ont consacré la majorité de leur vie au Congo, dans deux mois le total sera de 21, ont le droit de rester ici et leur présence crée des problèmes qui doivent être résolus un jour. Sans préjuger en rien de la civilisation future de notre patrie, nous devons penser que continuer à appliquer systématiquement deux régimes sociaux et juridiques à la population en ne prenant comme critère que la couleur de la peau, n'est pas une

position catholique et chrétienne et ne peut que nous conduire à des solutions violentes préjudiciables à tous.

Le malheur, à mon sens, c'est que la position que vous avez prise de vous rebeller contre des situations de fait juridiques pour préconiser une protection artificielle de valeurs proprement banales, position théorique que votre activité d'évangélisation elle-même dément puisque vous combattez le paganisme, le malheur donc, c'est que cette position ne sert qu'aux troubles du genre Maus dont tout l'idéal consiste à amasser de l'argent le plus longtemps possible puis de partir une fois que la position sera intenable en ne laissant que le chaos derrière lui. Je vous assure que je n'exagère pas: lisez les déclarations des ministres sud-africains actuels dont la religion chrétienne consiste à interdire l'accès de leurs églises aux colereds, ces déclarations ne parlent que de protection de l'originalité de la civilisation des noirs, justification morale de leur racisme systématique.

La vérité c'est que la politique d'intégration n'a rien à voir avec la protection des valeurs noires, mais que si vous voyez un danger de ce côté, c'est le moment de rappeler qu'elles existent et méritent protection, le premier à y souscrire sera papa qui est au fond le plus grand défenseur du droit noir, négligé jusqu'à lui, car l'ethnologie n'est pas du droit.

Cette façon de mal peser le problème, soigneusement entretenue par les anarchistes genre Maus, nous a conduit à une telle confusion, à mélanger tellement les problèmes que nous risquons très fort maintenant de ne voir sortir que des réformes ni chair, ni poisson, qui prolongeront indéfiniment notre carence totale de politique de l'heure.

Quand je dis que les problèmes sont mal pesés, je suis placé pour le savoir, ayant été très intimement mêlé à la controverse à Eville où Mgr de Hemptinne est brandi par les adversaires de l'immatriculation, alors que sa position réelle (fautive d'ailleurs) est que l'immatriculation telle que proposée doit être rejetée car elle devrait être totale et englober tous les noirs, où j'ai vu Cepsi liquider en quelques séances de mots creux, sans avoir réuni la documentation sur la question (ni les projets, ni les rapports de commission), en se contentant de discours creux, puis en brusquant les choses, une fois que dans la commission instituée par elle, commençait à se dessiner à force d'étude de la question parmi les juristes, une majorité pour l'immatriculation. Pour Cepsi, c'était une affaire de frousse née dans les milieux capitalistes qui craignaient devoir déboursier de l'argent, il y avait un veto de l'Association des Intérêts Coloniaux, Cepsi-UMHK devait leur servir de prétexte sous un masque favorable aux noirs.

Toutes ces polémiques furent malheureuses et mal menées et la compréhension entre blancs et noirs n'y a rien gagné, hélas!

Je m'excuse d'avoir peut-être été brutal, mais je connais assez votre vaste intelligence et votre constante bonté pour savoir que vous me pardonnez. Je me suis peut-être aussi trompé en interprétant votre position, mais d'ici dans l'ambiance Evilleoise c'est bien ainsi qu'elle paraît.

En comptant fermement sur votre aide pour ce qui est de la collecte de la jurisprudence, je vous prie de croire, Révérend Père, à mon chrétien et respectueux dévouement

Jean Schier

